

**DAJI/2020/Décision/Subvention/25**  
Décision portant validation du versement  
d'une subvention à l'association UNEF

## **Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020  
donnant délégation de pouvoir au Président,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

Une subvention d'un montant total de 3000€ est accordée au titre de la participation d'Aix-Marseille Université à l'association UNEF. Cette subvention est attribuée dans le but de soutenir l'association dans le cadre de la distribution de colis alimentaires.

#### **Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'établissement 9000SCVEFS/COVIDVEI/FG/D202/NA.

#### **Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 juillet 2020

  


**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université